

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 8 AVRIL 2015**

Etaient présents sous la présidence de Mme le Maire Marie-Reine FISCHER

Membres présents :

Mesdames et Messieurs les Adjointes : Paul KLOTZ – Claude ROUX – Danielle WEBER – Aimée SAUMON

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux Géraldine STRUB – Jocelyne TABOGA – Jean-Louis WIGISHOFF – Chantal WILLET – Valérie BARTH - Véronique EPP - Jean-Jacques WIGISHOFF -

Absents excusés :

M. Éric PULBY avec pouvoir à Mme le Maire

M. Pascal CARRIER avec pouvoir à Paul KLOTZ

M. Denis SCHEYDER avec pouvoir à M. Jean-Louis WIGISHOFF

Ordre du jour :

- 1°- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 23 mars 2015
- 2°- Compte administratif 2014 du budget communal
- 3°- Compte de gestion 2014 de la perceptrice de Mutzig
- 4°- Affectation du résultat et impôts locaux 2015
- 5°- Budget primitif communal 2015
- 6°- Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 20h15 et propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Attribution des prix du concours des maisons et balcons fleuris.

Cette proposition est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

1°- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 23 mars 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2015 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ MOINS 1 ABSTENTION** (Véronique EPP).

2°- Compte administratif 2014 du budget communal

Madame le Maire présente l'exécution du budget 2014 en recettes et en dépenses pour les sections d'investissement et de fonctionnement. Elle précise que le résultat de l'exercice 2014 s'établit tel que présenté dans le tableau suivant :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	40 436,79 €	0,00 €	125 931,65 €	0,00 €	166 368,44 €
Opérations de l'exercice	196 082,39 €	60 470,08 €	850 417,84 €	963 292,15 €	1 046 500,23 €	1 023 762,23 €
TOTAUX	196 082,39 €	100 906,87 €	850 417,84 €	1 089 223,80 €	1 046 500,23 €	1 190 130,67 €
Résultats de clôture	95 175,52 €	0,00 €	0,00 €	238 805,96 €	0,00 €	143 630,44 €
Restes à réaliser	91 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	91 000,00 €	30 000,00 €
TOTAUX CUMULES	287 082,39 €	130 906,87 €	850 417,84 €	1 089 223,80 €	1 137 500,23 €	1 220 130,67 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	156 175,52 €	0,00 €	0,00 €	238 805,96 €	0,00 €	82 630,44 €

Elle précise que les dépenses et les recettes ont été exécutées conformément aux orientations et aux prévisions budgétaires du budget primitif 2014 et que les montants du compte administratif 2014 ont été vérifiés et concordent avec ceux du Percepteur.

Elle passe ensuite la présidence de la séance M. Paul KLOTZ.

M. KLOTZ propose alors aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2014 du budget de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'article 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires au différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

APPROUVE A LA MAJORITE MOINS 1 ABSTENTION (Véronique EPP) le compte administratif 2014.

Madame le Maire est invitée à regagner la séance.

3°- Compte de gestion 2014 de la perceptrice de Mutzig

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 pour le budget communal et s'être assuré que les écritures de la Trésorière de Mutzig étaient rigoureusement identiques aux montants ordonnancés par la Commune,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE A LA MAJORITE MOINS 1 ABSTENTION (Véronique EPP) le compte de gestion (budget communal) dressé pour 2013 par la Trésorière de Mutzig.

4°- Affectation du résultat et impôts locaux 2015

A- Affectation du résultat

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONSTATANT que le compte administratif 2014 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	40 436,79 €		-135 612,31 €	Dépenses 91 000,00 €	-61 000,00 €	-156 175,52 €
				30 000,00 €		
FONCT	125 931,65 €	0,00 €	112 874,31 €	Recettes		238 805,96 €

CONSIDERANT que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

DECIDE A L'UNANIMITE MOINS UNE VOIX CONTRE (Véronique EPP) d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	238 805,96 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		156 175,52 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		82 630,44 €
Total affecté au c/ 1068 :		156 175,52 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		-95 175,52 €
Excédent à reporter (ligne 002)		82 630,44 €

B- Impôts locaux 2015

Madame Le Maire présente à l'assemblée une projection des taux d'imposition communaux pour 2015 avec les nouvelles bases notifiées par les services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'état de notification des taux d'imposition des 4 taxes directes locales,

DECIDE A L'UNANIMITE de ne pas augmenter les taux applicables aux taxes d'habitation, de foncier bâti, de foncier non bâti,

DECIDE d'appliquer le taux d'imposition plafonnée de la CFE notifié par le ministère de l'économie et des finances,

DIT que le produit attendu de l'exercice 2015 s'établit comme suit:

	Bases prévisionnelles 2015	Taux 2015	Produits attendus
Taxe d'habitation	1 805 000	17,09	308 475
Taxe foncière			

bâtie	1 426 000	10,34	147 448
Taxe foncière Non bâtie	24 700	61,22	15 121
CFE	197 500	14,89	29 408
TOTAL			500 452

5°- Budget primitif communal 2015

Madame Le Maire présente les chapitres budgétaires pour la section de fonctionnement puis pour la section d'investissement et rappelle que tous les chiffres ont été vus en détail lors de la réunion de travail de l'ensemble du conseil municipal du jeudi 2 avril 2015.

Elle présente ensuite l'équilibre budgétaire du budget primitif 2015 en tenant compte de l'affectation du résultat d'exploitation 2014.

Après affectation du résultat la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes 1 049 200,00€.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 415 000 € tenant compte du solde des restes à réaliser (61 000 €) et de l'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'article 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations en date du 8 avril 2015 portant sur l'approbation du compte administratif 2014 et l'affectation du résultat,

VU la réunion de travail préparatoire au budget du 2 avril 2015 à laquelle ont assisté sous la présidence de Madame le Maire : Paul KLOTZ – Claude ROUX – Aimée SAUMON – Pascal CARRIER – Éric PULBY – Géraldine STRUB – Jocelyne TABOGA – Jean-Louis WIGISHOFF – Chantal WILLET – Valérie BARTH – Jean-Jacques WIGISHOFF – Véronique EPP

APPROUVE A LA MAJORITE MOINS 1 VOIX CONTRE (Véronique EPP) le budget primitif 2015 par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

ADOpte APPROUVE A LA MAJORITE MOINS 1 VOIX CONTRE (Véronique EPP) le budget primitif 2014 suivant les sommes figurant sur les documents budgétaires remis à chaque Conseiller Municipal et notamment le détail des subventions inscrites aux comptes 6574 et 65756 au budget primitif 2015,

CONFIRME à Madame le Maire l'autorisation de réaliser les dépenses à hauteur des sommes votées à ce budget primitif.

6°- Attribution des prix du concours des maisons fleuries

Attribution des prix du concours des maisons et balcons fleuries

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le jury composé des membres de la commission communale du fleurissement a effectué sa tournée le 22 juillet 2014 afin d'établir le palmarès 2014 des maisons fleuries.

Elle précise que le classement s'établit comme suit :

Maisons avec jardin

Classement	Noms	Prix (en bon d'achat)
1 ^{er}	Mme CLAUSS Geneviève	90€
2 ^{ème}	M. BASTIAN Raymond	70€
3 ^{ème}	Mme HUCK Annette	60€
4 ^{ème}	M. et Mme DENOCQ Éric	40€
5 ^{ème}	M. et Mme EL HADIGUI Saïd	40€
5 ^{ème}	M. et Mme BRENDLÉ André	40€
7 ^{ème}	M. et Mme CHEVRIER Jean-Marc	40€
8 ^{ème}	M. et Mme WINTERHALTER Jean-Georges	40€
9 ^{ème}	M. WEBER Lucie	40€
10 ^{ème}	M. et Mme LUCK Joseph	40€

Maisons avec possibilités limitées

Classement	Noms	Prix (en bon d'achat)
1 ^{er}	M. et Mme VOELKER Michel	90€
2 ^{ème}	M. et Mme FISCHER Didier	70€
3 ^{ème}	M. et Mme BIRGEL Gilbert	60€
4 ^{ème}	M. et Mme STILL Guy	40€
5 ^{ème}	M. et Mme TOTARO Marco	40€
6 ^{ème}	Mme ZIMMER Béatrice	40€
7 ^{ème}	Mme MONSCH Marie-Odile	40€
8 ^{ème}	M. et Mme VAUCY Bruno	40€
8 ^{ème}	Mme HUBER Albertine	40€
10 ^{ème}	M. et Mme BIECHEL Gilbert	40€

Appartement avec balcon

Classement	Noms	Prix (en bon d'achat)
1 ^{er}	M. et Mme RACINE Jérôme	60€
2 ^{ème}	M. et Mme MAHON Jean-Paul	40€
3 ^{ème}	Mme KAUFFER Agnès	40€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Madame le Maire,

SUR PROPOSITION de la commission communale du fleurissement,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ les tableaux de prix tels que présentés ci-dessus,

DIT que le montant de ces prix sera inscrit au compte 6574 du budget primitif 2015.

7°- Divers

- La cérémonie commémorative de l'armistice aura lieu le 8 mai 2015 à 10H15 devant le monument aux morts
- En raison des élections régionales, le repas des aînés aura lieu exceptionnellement le samedi 5 décembre.